Accusé de réception en préfecture
044-200083228-20250519-3_2025delib054-DE
Reçu le 20/05/2025

MAIRIE ANCENIS-SAINT-GÉRÉON
Place Maréchal Foch
CS 30217
44156 Ancenis-Saint-Géréon Cedex

T 02 40 83 87 00
mairie@ancenis-saint-gereon.fr

ANCENIS
–SAINT–
GÉRÉON

ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2025-054
Conseil municipal du 19 mai 2025

Présents : Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Fanny LE JALLE, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Laure CADOREL, André-Jean VIEAU, Mélanie COTTINEAU, Renan KERVADEC, Marine MOUTEL-COCHAIS, Sébastien PRODHOMME, Monique GOISET, Anthony MORTIER, Johanna HALLER, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Isabelle BOURSE, Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU, Julie AUBRY, Sarah ROUSSEAU, Camille FRESNEAU, Olivier BINET, Séverine LENOBLE, Cécile BERNARDONI, Nicolas RAYMOND et Nabil ZEROUAL

Absent(e)s : Carine MATHIEU et Katharina THOMAS

Excusée(s) : Bruno DE KERGOMMEAUX, Bruno FOUCHER, Fabrice CERISIER, Régis ROUSSEAU

Pouvoirs : Bruno DE KERGOMMEAUX à Gilles RAMBAULT, Bruno FOUCHER à Patrice GOUDE, Fabrice CERISIER à Anthony MORTIER et Régis ROUSSEAU à Renan KERVADEC

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents ou représentés : 33
Date de la convocation : 13 mai 2025
Date de la publication : 21 mai 2025

2025-054 JEUNESSE - CHARTE DU GROUPE RESSOURCE

Rapporteur : André Jean VIEAU

L'accompagnement des adolescents est complexe et multiple. Il apparaît souvent qu'une situation dépasse le champ de compétence d'un seul professionnel ou d'une seule institution.
Le partenariat et le réseau sont alors des outils sur lesquels les professionnels peuvent s'appuyer. C'est ainsi qu'à l'initiative de la Maison des Ados de Loire Atlantique, des professionnels de terrains issus des institutions accueillant ou accompagnant des jeunes sur le territoire se sont rassemblés pour créer un Groupe Ressource.

Toute personne travaillant avec un public jeune et en difficulté dans sa pratique professionnelle peut solliciter de l'aide du Groupe Ressource en venant exposer une situation.

Ainsi le Groupe Ressource intervient pour :
- Soutenir le ou la professionnelle présentant une situation
- Repérer et aider à mieux comprendre la problématique du jeune

- S'appuyer sur le réseau pour mieux accompagner le jeune et sa famille
- Dégager des perspectives, des hypothèses
- S'enrichir et inventer en se soutenant des réseaux internes et externes.

Toute personne intégrant le Groupe Ressource a bénéficié d'un temps de sensibilisation préalable.

Ce groupe Ressource se réunit entre chaque période de vacances scolaires sur un créneau de 3h pour permettre de traiter 2 situations par date.

Au sein de la collectivité, 2 agents du service Jeunesse font partie de ce dispositif et y participent en alternance.

Une charte décrivant les règles de fonctionnement a été élaborée.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la charte annexée à la présente délibération ;

CONSIDERANT l'intérêt et la nécessité d'un travail en réseau pour les professionnels de la jeunesse ;

CONSIDERANT la nécessité d'imaginer de nouveaux outils et de nouvelles pratiques permettant de venir en aide aux professionnels ;

Après avis de la commission scolarité, jeunesse, prévention, CME-CMJ du 5 mai 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :
Présents ou représentés : 33
Votants : 33
Abstentions : 0
Exprimés : 33
Pour : 33
Contre : 0

APPROUVE la charte relative et règles de fonctionnement des Groupes ressource interprofessionnels de soutien aux acteurs de l'adolescence.

AUTORISE monsieur le Maire à signer tout document, et en particulier la charte.

Pour extrait,
Le Maire,
Rémy ORHON

MAIRIE D'ANCENIS-SAINT-GEREON (LOIRE-ATLANTIQUE)

Les secrétaires de séance,
Arnaud BOUYER — Séverine LENOBLE — Nabil ZEROUAL

MAIRIE D'ANCENIS-SAINT-GEREON (LOIRE-ATLANTIQUE)

Acte publié le :
Cet acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.

MAISON DES ADOS
de Loire-Atlantique

CHARTE RELATIVE ET RÈGLES DE FONCTIONNEMENT des GROUPES RESSOURCE INTERPROFESSIONNELS de SOUTIEN aux ACTEURS de L'ADOLESCENCE

Septembre 2024

Préambule :

La MDA, dans sa mission départementale d'accompagnement, met en œuvre une mobilité de son équipe. Cette mobilité se décline selon plusieurs modes :

- Mobilité de l'équipe dans le cadre des accueils sur rendez vous. Les accueils sont hebdomadaires sur des lieux fixes mis à dispositions par les partenaires du réseau.

- Mobilité de l'équipe à la demande de partenaires dans le cas où les jeunes ne peuvent accéder aux lieux d'accueil.

- Mobilité de l'équipe en direction des acteurs des territoires dans le cadre de leur exercice à travers les Groupes Ressource.

L'accompagnement des adolescents est complexe et multiple. Il apparaît souvent qu'une situation dépasse le champ de compétence d'un seul professionnel ou d'une seule institution. Le partenariat et le réseau sont alors des outils sur lesquels les professionnels peuvent faire s'appuyer.

La MDA dans sa mission de soutien aux professionnels propose l'organisation à l'échelle des EPCI d'un Groupe Ressources interinstitutionnel. Ce groupe est constitué de différents professionnels de terrains issus des institutions accueillant ou accompagnant des jeunes sur le territoire. Il a pour mission d'être un lieu de questionnement partagé, de co-élaboration, pour les situations que les professionnels du réseau rencontrent.

Toute personne intégrant le Groupe Ressource bénéficiera d'un temps de sensibilisation préalable.
Le contenu de cette sensibilisation porte sur :

- Le travail en groupe et l'échange d'information entre professionnels issus de différents champs, l'interconnaissance
- Des sujets spécifiques : repérage et modalités de prise en charge des adolescents montrant des signes de mal être, adolescence contemporaine, etc.
- L'accompagnement des adolescents et le travail de réseau, de partenariat.

Pour assurer au mieux le bon fonctionnement de ce dispositif et apporter les garanties nécessaires aux échanges et à l'élaboration partagée, la charte définie :

1. la composition de Groupes-Ressource
2. les objectifs
3. le cadre de fonctionnement

Composition du Groupe Ressource :

Le Groupe Ressource est constitué de façon pluri professionnelle et institutionnelle. Les membres des Groupes-Ressource sont des professionnels exerçant dans un champ de compétence qui les légitime à apporter une contribution à la réflexion autour des questions adolescentes.

Les membres du GR s'engagent à participer à un temps collectif dispensée lors de la constitution du groupe.

La participation des professionnels constituant le groupe se fait sous couvert de leur institution. L'engagement demandé est au minimum, pour deux ans, l'institution garantissant ainsi la continuité des travaux du Groupe Ressource.

Chaque institution a la possibilité d'assurer une permanence par un titulaire ou un suppléant (dans l'institution ou dans le groupe lui-même).

Les membres du groupe s'engagent donc à participer avec régularité aux rencontres et à s'impliquer dans la durée.

Objectifs

- Soutenir le.la professionnel(le) qui présente la situation.
- Repérer et aider à mieux comprendre la problématique du jeune, ou d'un groupe de jeunes.
- S'appuyer sur le réseau pour mieux accompagner le ou les jeune(s) et les familles.
- Dégager des perspectives, des hypothèses.
- S'enrichir et inventer en se soutenant des réseaux internes et externes.

Accusé de réception en préfecture
044-200083228-20250519-3_2025delib054-DE
Reçu le 20/05/2025

Cadre de fonctionnement

- Le Groupe Ressource est interpellé par les acteurs du territoire au nom et sous couvert de leur institution.
- Toute personne désireuse de solliciter le Groupe Ressource doit prendre contact avec le référent du Groupe afin d'avoir un échange préalable.
- Les acteurs qui présentent la situation informeront au préalable, le jeune et/ou la famille concerné.
- Les personnes demandeuses d'une aide à la réflexion, viennent présenter elles mêmes la situation qui leur pose question, ils peuvent être accompagné de personnes de leur institution ou de partenaires concernés. Pour toute demande de participation de stagiaire, merci de contacter le référent du Groupe au préalable.
- Ce qui s'échange au sein du groupe ressource est de l'ordre du partage d'information à caractère secret. Chacun des membres du Groupe Ressource veille, selon le respect de la confidentialité et du secret auquel il peut être soumis, à ce qu'il partage. Ainsi, les éléments échangés au sein d'une rencontre ne doivent pas être rapportés dans un autre contexte.
- Les membres du Groupe Ressource sont bienveillants entre eux et soutiennent les personnes venant présenter une situation.
- Les situations sont présentées en préservant l'anonymat.
- Les pistes dégagées sont indépendantes de toute influence religieuse, politique, idéologique et commerciale.
- Lorsqu'une situation présentée touche de trop près l'un des membres du Groupe Ressource, ce membre peut se retirer ou demander à ce que cette situation soit présentée à un groupe d'une autre communauté de commune.
- La personne qui présente la situation est liée par la confidentialité des échanges. A l'issue de la rencontre, la personne venue présenter la situation est invitée à restituer au jeune et à sa famille ce qui fait sens pour elle.

Fonctionnement

- Le groupe se réunit entre chaque période de vacances scolaires plus une fois en été (si nécessaire) pour étudier les situations proposées par les acteurs du territoire.
- La durée de cette rencontre est de 3 heures. Le planning est réalisé avec les participants en début d'année scolaire.
- Un secrétaire de situation est désigné et remet une copie de ses notes au demandeur.
- Le groupe peut se réunir dans différents lieux sur la communauté de commune.
- En cas de besoin, le Groupe peut se réunir en dehors du calendrier arrêté.

Fait à

le

Fait à Nantes,

Le 25 septembre 2024

Le Directeur de la MDA
Julien Coué